

Penetra/S SB 921

Fiche de données de sécurité | Révision 0 | Source : 19/01/2022 | MSDS EN-82, traduction anglaise de la source turque

Traduction française Merks ; classifications, compositions, valeurs et données de transport conservées de la source.

1. Identification

Mélange. Usage : imprégnation de surface silane-siloxane, en phase solvant, résistante aux UV. Fournisseur : MERKS Yapı Kim. San. ve Tic. A.Ş., Polatlı Organize Sanayi Bölgesi, 202. Cadde, n° 15, Polatlı/Ankara. Tél./fax 0312 626 50 12 ; info@merks.com.tr. UZEM 114 ; urgence +90 312 626 5012.

2. Dangers

SEA : liquide inflammable cat. 3 H226 ; toxicité pour la reproduction cat. 2 H361d ; STOT RE 2 (système immunitaire) H373. Pictogrammes tels que représentés dans la source ; mention : Attention. H226 liquide/vapeurs inflammables ; H361d susceptible de nuire au fœtus ; H373 risque présumé d'effets graves pour les organes (système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. P210 éloigner chaleur/surfaces chaudes/étincelles/flammes et ne pas fumer ; P233 maintenir fermé ; P243 prévenir les décharges électrostatiques ; P201 obtenir des instructions spéciales avant utilisation ; P260 ne pas respirer vapeurs/aérosols ; P280 porter gants/lunettes/protection du visage ; P314 consulter en cas de malaise ; P405 garder sous clé. Autres dangers : sans objet.

3. Composition

Substances : sans objet. Mélange : dioctylétain dilaurate (type INHA), CAS 3648-18-8, <2,0 % en poids. INHA : ingrédient ; HYD : sous-produit d'hydrolyse ; NEBE : sous-produit ; MONO : monomère résiduel ; VERU : impureté ; VUL : sous-produit de vulcanisation ; C1/C2/C3 : cancérogènes IARC/NTP/OSHA ; NH : non dangereux ; R : toxique pour la reproduction. Les substances des sous-sections HAPS et Proposition 65 non listées ici sont présentes sous 0,1 % (toxiques Proposition 65), sous 1 % (HAPS non cancérogènes), ou liées de façon inséparable ; identités/concentrations exactes éventuellement retenues comme secret commercial. Substance extrêmement préoccupante ≥0,1 % au titre de l'article 57 REACH : dioctylétain dilaurate, CAS 3648-18-8, type INHA, ≥1–<3 %. Les deux teneurs indiquées dans les tableaux source sont conservées distinctement.

4. Premiers secours

Emporter une copie de cette FDS lors d'une consultation médicale. Inhalation : consulter si symptômes ; si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Peau : retirer vêtements et chaussures contaminés, laver abondamment à l'eau ou à l'eau et au savon ; nettoyer avant réutilisation ; consulter si symptômes. Yeux : maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment au moins 15 minutes ; consulter si symptômes. Ingestion : si la personne est consciente, donner plusieurs petites portions d'eau ; ne pas faire vomir ; consulter si symptômes. Médecin : traitement symptomatique.

5. Incendie

Point éclair 42 °C (108 °F) ; combustion entretenue >110 °C (>230 °F) ; ébullition >190 °C (>374 °F) à 1013 hPa ; limites d'explosivité inférieure/supérieure non déterminées. Le produit s'enflamme fugitivement sans entretenir la combustion. L'hydrolyse peut accumuler des vapeurs inflammables dans les espaces de tête ; des mélanges explosifs avec l'air sont possibles en présence d'humidité, notamment dans des récipients non nettoyés. Limites d'explosion du méthanol : 5,5–44 % v/v. Moyens : brouillard d'eau, CO₂, sable, poudre sèche ou mousse résistante à l'alcool ; éviter pulvérisation d'eau et jet puissant. Décomposition dangereuse : CO₂, CO, formaldéhyde, dioxyde de silicium, hydrocarbures imbrûlés. Refroidir les récipients menacés ; pompiers : vêtements complets et appareil respiratoire autonome à pression positive.

6. Dispersion accidentelle

Sécuriser la zone ; EPI (section 8) ; éloigner les personnes non protégées. Éviter contact yeux/peau et inhalation de gaz/vapeurs/aérosols ; le produit répandu rend le sol glissant : ne pas le traverser. Empêcher l'entrée dans eaux de surface, drains, égouts et sol ; arrêter la fuite sans risque ; contenir avec terre ou matériau adapté. Retenir l'eau contaminée ou d'extinction dans des conteneurs étiquetés et en informer les autorités si rejet dans eaux/égouts/sol. Ramasser mécaniquement sans rincer à l'eau. Petites quantités : absorbant neutre (terre de diatomées) ; grandes quantités : aspiration/pompage, matériel antidéflagrant si inflammable. Retirer le film glissant au détergent/savon ou nettoyant biodégradable ; répandre sable ou granulat inerte pour l'adhérence. Ventiler, éliminer les sources d'inflammation, considérer la protection contre l'explosion ; suivre section 7.

Penetra/S SB 921 - FDS

Sections 7 à 12

7. Manipulation et stockage

Prévenir l'exposition par mesures techniques ou EPI. Éviter les aérosols ; s'ils se forment, extraction et protection respiratoire. Ventilation générale et locale adéquate ; produit répandu glissant ; suivre sections 8 et 10. Le produit peut libérer du méthanol ; des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans récipients, équipements et espaces clos, y compris récipients partiellement remplis, vides ou non nettoyés, et former des mélanges explosifs. Éloigner des sources d'inflammation, ne pas fumer, prévenir l'électricité statique ; refroidir les récipients exposés. Stocker au sec et au frais, à l'abri de l'humidité, dans un lieu bien ventilé ; respecter les règles locales/nationales/fédérales et les incompatibilités.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Utiliser uniquement avec ventilation adéquate. Valeurs d'air au travail : méthanol OSHA PEL 260,0 mg/m³, 200,0 ppm ; composés organostanniques OSHA PEL 0,1 mg/m³ (ppm non indiqué) ; méthanol ACGIH TWA 200,0 ppm (mg/m³ non indiqué) ; composés organostanniques ACGIH TWA 0,1 mg/m³ (ppm non indiqué). Exposition prolongée/forte : respirateur homologué NIOSH pour vapeurs organiques ou appareil à air alimenté en pression positive. Mains : gants butyle ; yeux : lunettes étanches de sécurité chimique ; corps : vêtements couvrant bras, jambes et torse. Prévoir douche et lave-yeux d'urgence. Ne pas respirer poussières/vapeurs/brouillards/gaz/aérosols ; éviter contact yeux/peau, manger/boire/fumer pendant la manipulation ; se laver soigneusement après usage.

9. Propriétés physiques et chimiques

Liquide ; couleur « incolore, foncé » (libellé de la source conservé) ; odeur faible. Fusion : non déterminée. Ébullition >190 °C (>374 °F) à 1013 hPa. Point éclair 42 °C (108 °F), ISO 3679 ; combustion entretenue >110 °C (>230 °F), ISO 9038 ; température d'inflammation >280 °C (>536 °F), DIN 51794. Limites d'explosivité non déterminées. Pression de vapeur <50 hPa à 20 °C (68 °F), <120 hPa à 50 °C (122 °F). Densité 0,94 kg/L à 25 °C (77 °F). Solubilité/pH : sans objet, réagit avec l'eau. Coefficient n-octanol/eau : sans objet. Viscosité dynamique 15–19 mPa·s, DIN 51562 ; cinématique et seuil olfactif : aucune donnée. COV libérés au durcissement : 153 g/L (valeur estimée). Décomposition thermique : aucune donnée. Autres : aucune donnée.

10. Stabilité et réactivité

Aucune réaction dangereuse connue lors d'un stockage/manipulation conformes aux pratiques industrielles. À éviter : humidité, chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation. Réagit avec eau, substances basiques et acides en libérant du méthanol. Hydrolyse : méthanol ; de faibles quantités de formaldéhyde se forment par oxydation au-dessus d'environ 150 °C (302 °F). Polymérisation dangereuse impossible.

11. Toxicologie

Les données du produit entier prévalent sur celles des ingrédients. Essais animaux de produits similaires : aucun danger particulier identifié par inhalation d'aérosol ; éviter néanmoins l'aérosol respirable. Produit : inhalation, aérosol, 4 h : aucun décès de rat à température ambiante dans une atmosphère fortement enrichie ou saturée (conclusion par analogie). ETA mélange orale >2000 mg/kg. Pour irritation cutanée, lésions oculaires, sensibilisation, mutagénicité, cancérogénicité, reproduction, STOT exposition unique/répétée et aspiration : données d'essais sur le produit entier indisponibles. Aucun composant ≥0,1 % identifié par NTP, IARC ou OSHA comme cancérogène connu, présumé, probable, possible ou potentiel.

12. Écologie

Aucun essai sur le produit entier. Au contact de l'eau, libération de méthanol et de composés silanol et/ou siloxanol. Silicone non biodégradable, éliminé par adsorption sur boues activées ; méthanol d'hydrolyse facilement biodégradable. Bioaccumulation non attendue. Silicone adsorbé par particules en suspension et séparé par sédimentation. PBT/vPvB : aucune donnée. Aucun composant ≥0,1 % considéré comme perturbateur endocrinien selon REACH art. 57(f), règlement délégué UE 2017/2100 ou règlement UE 2018/605. Autres effets néfastes : aucun connu.

Penetra/S SB 921 - FDS

Sections 13 à 16

13. Élimination

Classification RCRA D001 (inflammable) : s'applique uniquement au matériau tel que fabriqué. Éliminer les matériaux inutilisables/non recyclables dans une installation agréée conformément aux règles fédérales, étatiques et locales ; traitement possible selon réglementation : mise en décharge ou incinération. Vider complètement les emballages, sans gouttes ni poudre, racler avec précaution ; emballages recyclables/réutilisables. Même précaution pour emballages non nettoyés.

14. Transport

Surface TDG : non réglementé ; essais : ne soutient pas la combustion ; étiquettes/plaques DOT classe 3 non requises. Maritime IMDG : non réglementé ; non réglementé en classe 3 au titre d'IMDG 2.3.1.3 car le produit ne soutient pas la combustion. Air : non réglementé au titre d'IATA 3.3.1.3/ICAO 3.1.3 pour la même raison. Pour des raisons de sécurité, transport aérien en IBC ou emballage ventilé interdit.

15. Réglementation

Législation citée : ministère turc de l'Environnement et de l'Urbanisme, SEA (11/12/2013 n° 28848) ; ministère du Travail et de la Sécurité sociale, mesures de santé/sécurité concernant les substances cancérigènes ou mutagènes (06/08/2013 n° 28730) ; loi SST (30/06/2012 n° 6331) ; EPI sur les lieux de travail (02/07/2013 n° 28695) ; santé/sécurité au travail avec substances chimiques (12/08/2013 n° 28733) ; règlement sur les déchets (02/04/2015 n° 29314). Aucune évaluation de sécurité chimique réalisée.

16. Autres informations

Ces informations concernent le matériau spécifié et peuvent ne pas s'appliquer en combinaison ou dans un procédé. Elles représentent les meilleures informations réputées fiables à la date de rédaction, sans déclaration ni garantie expresse/implicite d'exactitude, fiabilité ou exhaustivité ; l'utilisateur vérifie l'adéquation et l'exhaustivité pour son usage. Aucune responsabilité pour pertes/dommages ; aucune recommandation d'usage portant atteinte à des brevets ni extension de licence. La FDS ne couvre pas toute la réglementation ; l'utilisateur doit connaître et respecter toutes les règles applicables. L'avis juridique du fabricant répète que les recommandations sont de bonne foi et réputées exactes à cette date, sans déclaration concernant leur exhaustivité ou exactitude.